

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 Ventôse.

( Ere vulgaire. )

Jeudi 3 Mars 1796.

*Démission donnée par le général Clairfayt du commandement en chef des armées autrichiennes sur le Rhin. — Nomination de l'archiduc Charles pour le remplacer. — Nouvelles d'Allemagne. — Description exacte de la ligne qu'occupent en ce moment les avant postes autrichiens sur le Haut et Bas-Rhin. — Mouvement des troupes prussiennes pour se porter sur le Bas Rhin. — Jugement de la commission militaire établie à Angers, qui a condamné à la peine de mort Stoflet et d'autres chefs des chouans.*

## A V I S.

*Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.*

*Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.*

*Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.*

*Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.*

## A S I E.

*Des bords de la mer Caspienne, le 30 octobre.*

On s'attend à voir arriver bientôt de grands changemens dans l'empire de Perse, qui pourront avoir de l'influence sur l'équilibre des puissances de l'Asie, & sur-tout sur leur commerce. Le jeune prince Lolf Ali-Kan, battu deux fois par l'usurpateur actuel Aly-Mahmet-Khan (qui s'est emparé de Schiras & des trésors de l'empire renfermés dans cette capitale), s'est sauvé avec les débris de son armée à Keerman, d'où il a imploré les secours de la Russie.

Il paroît que cette puissance y a eu égard & que des troupes ont été mises sur pied pour soutenir le parti du jeune prince. Le khan de Mazeredan, qui suit le même parti, s'est rendu avec quelques troupes vers la rivière de Ghilan, & y a trouvé 1500 Russes venus d'Astracan par mer : ils se sont joints à lui & ont pris ensemble la ville de Becht, dans la province de Ghilan.

Nous apprenons aussi de Tiflis, capitale de la Géorgie, que le prince Héraclius y attend incessamment deux régimens russes, pour entrer avec eux & ses propres troupes

dans les provinces de Chervan & Aderbigan. Ce prince est entièrement dévoué à la cour de Pétersbourg ; & il est vraisemblable qu'une invasion en Perse aura lieu de ce côté.

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 12 février.*

Le beau régiment de Charles de Lorraine est parti pour l'armée du Rhin, ainsi qu'une grande quantité de munitions, d'approvisionnement & d'artillerie.

On a été informé que la plus grande partie de l'armée d'Italie a pris ses quartiers d'hiver. Onze bataillons, deux escadrons de hussards, les pionniers & les pontonniers, sont restés dans le Piémont ; les autres dix-sept bataillons, les houlans & trois régimens de cavalerie napolitaine, sont cantonnés dans la Lombardie. Cette armée va être renforcée par cinq bataillons & un régiment de hussards.

On s'attendoit de jour en jour à voir partir le maréchal de Clairfayt pour l'armée du Rhin ; il venoit de recevoir l'ordre de la toison d'or de l'empereur, lorsqu'on a appris avec étonnement qu'il avoit demandé & obtenu sa démission du commandement de l'armée, que S. M. I. a confié au prince Charles, en lui donnant pour adjoint le général comte de Bellegarde, & d'autres ajoutent le général Mack.

M. de Bellegarde est, dit-on, un des plus grands tacticiens de ce siècle ; il est plein d'un courage héroïque, ami du général Wurmser & fort aimé du soldat ; ces qualités l'ont fait employer souvent dans des occasions importantes, & toujours avec succès, tant par l'empereur que par les généraux en chef.

La princesse de France continue à se concilier l'estime & l'amitié de toute la famille impériale, & s'y montre fort sensible. Le 18 du mois dernier, elle se rendit, avec l'impératrice & les archiduchesses, au couvent de la Visitation, fondé par une reine de France de la maison d'Autriche, & elle y reçut de la supérieure, Française de nation, un compliment auquel elle répondit avec la plus touchante sensibilité.

Le 21, elle fit ses dévotions dans la chapelle de la cour & se retira ensuite dans son appartement, où elle passa la journée à s'occuper du malheur personnel que ce jour lui rappelloit. La famille impériale se montra empressée à la distraire, pendant de courtes visites, de sa profonde douleur.

Les dernières lettres de Constantinople portent que le grand-seigneur a renoncé au projet qu'il avoit formé d'avoir des ambassadeurs auprès de la plupart des puissances chrétiennes, soit par des raisons de politique, soit à cause du génie turc, qui n'est pas prêt encore de sentir le besoin d'avoir des correspondances avec des chrétiens que sa fierté affecte d'estimer peu.

Le procès du baron de Taufferer, pris à la tête d'un parti français dans le Piémont, se continue avec activité. Ses aveux ont déjà fait découvrir plusieurs de ses complices, dont le plan devoit éclater dans la ville de Milan, au moment où les Français auroient réussi à pénétrer dans ce duché.

A L L E M A G N E.

*De Rastatt, le 12 février.*

Une partie de la cavalerie de l'armée de Condé est partie pour Rothembourg, sur le Neckar, où elle va prendre ses quartiers d'hiver; ce sont les trois régimens de cavalerie noble & le régiment de la Couronne. Il reste dans nos environs les régimens de Baschi, de Damas, & de Carneville hussards; les régimens de Nœiaville & d'Hector chasseurs; Clermont-Tonnerre dragons; la légion de Rohan infanterie & cavalerie; le régiment d'Hohenlohe & ceux de Barconenche, de Roquefeuil, de Damas & de Montesson; le corps royal d'artillerie, la réserve & deux bataillons de chasseurs nobles. Ces différens corps, dont la nomenclature est très-étendue, ne sont pas tous au complet, mais on prétend qu'ils se sont renforcés depuis quelque-tems par les déserteurs qui ont pris du service dans cette armée.

*De Francfort, le 18 février.*

Voici la description exacte de la ligne qu'occupent dans ce moment les avant-postes des armées impériales du Haut & du Bas-Rhin.

*Armée de Clairfayt.*

Les avant-postes sous les ordres du prince de Hohenlohe commencent à Strömberg, en avant & près de Bacherach, par Simmern & sur Martenstein, en s'appuyant contre la Nahe. De là, sous le général Kray, à Meissenheim, le long de la Nahe en remontant cette rivière jusques à Wastelstein. De ce point, sous le général de Kospoth, sur Ruchweiller & en avant de Kabelberg jusques près de Hombourg.

*Armée de Wurmsér.*

Les avant-postes de Hombourg sous le général Mazaros, à Kaiserlautern à deux lieues en avant de Landshtul & de Wogelbach, sur Landsberg, Rischbach & Hoschtet, jusquauprès de Spire. De là, sous le général de Hoize, à Neustadt en remontant la Speyerbach jusques à Ersestein, & se prolongeant de ce dernier endroit par les montagnes à Edenkoben; ensa de ce point, sous le général Otto à Spire sur Lougenfeldt, non loin de Germesheim en s'appuyant sur le Rhin.

On ne laisse pénétrer aucun français dans la ligne tracée, à l'exception des parlementaires. Il vient de jour des officiers & des soldats des deux côtés, dans les endroits neutres situés en avant des avant-postes jusques à la distance de deux lieues; mais ils ne peuvent y passer la nuit & encore moins y exiger des réquisitions. On peut ajouter que toutes ces positions fortifiées par la nature le sont encore davantage par toutes les ressources de l'art.

Le major Williams a remonté le Mein avec ses Saïques & est arrivé hier ici. Le nombre de ses bâtimens devoit être augmenté: on dit que les français convaincus de l'utilité de pareilles batteries flottantes, ont commencé à en construire sur la Moselle, derrière Coblentz, ainsi qu'à Bonn.

Toutes les municipalités situées entre la Meuse & le Rhin ayant été comprises dans l'emprunt forcé levé de l'intérieur de la France, ces administrations ont envoyé des députés à Bonn, à l'agent national Caselli, pour demander d'être affranchies de cette taxe.

*Des bords du Rhin, le 18 février.*

Les lettres de Brandebourg annoncent comme une chose positive que des troupes prussiennes sont en mouvement pour se porter sur le Bas-Rhin. Ces lettres ajoutent que le roi de Prusse n'ayant cessé d'avoir à cœur les intérêts du stathouder, & les siens se trouvant affermis du côté de la Pologne, il se montrera activement dans la prochaine campagne; d'autant que le sort de ses états sur la rive gauche du Rhin ne peut manquer d'exciter sa sollicitude. La marche de ses troupes a d'ailleurs un motif évident, celui de protéger la ligne de démarcation.

La gazette de Wetzlar avoit déjà dit, le 6 de ce mois, tenir de bonne source que trente mille hommes de troupes prussiennes alloient arriver dans le cercle de Franconie, où on leur préparoit des quartiers.

On écrit de Ratingeneau, dans le pays de Berg, que les officiers français de cette garnison ont donné un bal & le magistrat de la ville a été invité avec une partie de ses habitans: ce bal servit d'adieu à ce cantonnement, qui se rendit le lendemain à Dusseldorff.

Il est fort question de former en deux bataillons les troupes françaises qui en faisoient trois auparavant; cette mesure diminuera de beaucoup le nombre des officiers, mais on ajoute que ceux qui subiront ainsi la réforme seront provisoirement placés dans les administrations dont ils rendront les jeunes commis au service de la réquisition à laquelle ils s'étoient soustraits.

On apprend que les troupes hollandaises, qui ont quitté le pays d'Osnabruck, viennent d'être réparties dans le pays de Nassau-Dillembourg, appartenant au stathouder.

Les lettres de Vienne portent que le 15 de ce mois les troupes qui composent le contingent de la Saxe pour l'armée de la coalition, ont dû se mettre en route; leur nombre est de dix mille, dont quatre mille de cavalerie.

Tous ces mouvemens simultanés semblent ne laisser aucun doute sur la prochaine ouverture d'une vive campagne, & cependant on trouve dans la gazette de Neuwied une lettre de Bâle du 27 janvier, laquelle annonce qu'il vient d'arriver dans cette ville un ministre de Danemarck & un de Suede, & que sous quinze jours ou trois semaines on apprendra quelque chose d'agréable relativement à la paix.

On not  
donne de  
qualité de  
sage d'Ar  
croyoit l'  
militaire  
tique a  
culotterie  
cette exp  
Quoique  
vens pas  
de tous  
amour d  
pas exem  
geans qu  
commiss  
blance,  
ne pouv  
républic  
pouvoirs  
sentans,  
C'est  
somm  
bles int  
  
Le gé  
toire ex  
établi à  
de mort  
Lunévil  
en chef  
Charl  
Franco  
des offi  
Josep  
commis  
Stoffet  
Josep  
serend  
Pier  
de son  
Le n  
& brig  
paix.  
  
On é  
a public  
aux ém  
frontier  
  
Tous  
applaud  
pour la  
aux int  
aussi en  
avis de  
pende  
de la c  
poratio  
le taire  
les rass

## FRANCE.

De Paris, le 12 ventôse.

On nous a communiqué une lettre d'Arles, où l'on nous donne de longs détails sur l'arrivée de Fréron, en sa qualité de commissaire du gouvernement, & sur son passage d'Avignon à Tarascon & de là à Arles. Si l'on en croit l'auteur de cette relation, tout ce que l'appareil militaire a de plus menaçant, ce que le despotisme asiatique a de plus imposant, tout ce que la ci-devant sans-culotterie a de plus violent & de plus brutal, a signalé cette expédition. On annonce même d'horribles massacres. Quoique la lettre soit signée d'un citoyen connu, nous n'avons pas cru devoir la publier; quoiqu'elle porte l'empreinte de tous les sentimens républicains animés par un saint amour de la justice & de l'humanité, on ne la trouveroit pas exempte de partialité; & d'ailleurs les détails affligeans qu'on y raconte, ce qu'on y fait dire & faire au commissaire du gouvernement, manque trop de vraisemblance, quand on confronte ces abus du pouvoir que nous ne pouvons croire, avec les principes d'une constitution républicaine, où le peuple souverain, source de tous les pouvoirs, ne doit obéir qu'aux loix faites par les représentans, & exécutées par les magistrats qu'il a choisis.

C'est par des motifs du même genre que nous nous sommes interdit de publier d'autres lettres sur les troubles intérieurs des départemens.

Le général de division Hédouville a adressé au directeur exécutif la copie du jugement du conseil militaire établi à Angers le 5 ventôse, qui a condamné à la peine de mort les nommés Stoffet, âgé de 44 ans, natif de Lunéville, sans profession, ancien militaire, commandant en chef les rebelles de la Vendée;

Charles Lichtenhein, âgé de 24 ans, né à Prague en Franconie, ancien officier au service de l'empereur & l'un des officiers de Stoffet;

Joseph Philippe Devarannes, né à Ancenis, ancien commis au district d'Ancenis, & l'un des officiers de Stoffet;

Joseph Moreau, âgé de 20 ans, né à Chanteloup, tisserand de son état, & brigand;

Pierre Piacau, âgé de 21 ans, né à Cholet, tisserand de son état, & brigand.

Le nommé Michel Grelleau, âgé de 14 ans, sans état & brigand, a été condamné à la détention jusqu'à la paix.

On écrit de Perpignan que le gouvernement espagnol a publié dernièrement une proclamation pour enjoindre aux émigrés français de se retirer à trente lieues des frontières de France & à quinze des ports de mer.

Tous les bons citoyens, tous les amis de l'ordre, ont applaudi à la mesure que le directoire vient de prendre pour la clôture de quelques lieux de rassemblement & aux intentions qu'elle manifeste. On ne peut que louer aussi en général le message par lequel le directoire donne avis de cette démarche au corps législatif; on ne sauroit cependant s'empêcher de remarquer que puisque l'article de la constitution, cité par le directoire, défend les corporations, il est difficile d'en conclure, comme il paroît le faire dans la même phrase, que cet article proscribit aussi les rassemblemens. Ces deux mots sont loin d'être syno-

nimes; & l'on sent quelle doit être la rigoureuse précision du langage, quand il s'agit de toucher aux premières puissances de la liberté individuelle. On entend fort bien ce que proscribit la loi quand elle défend les corporations; ce mot n'est ni vague ni insignifiant, & la chose même offre des traits, des caractères qu'on peut reconnoître & saisir; mais vingt personnes dans un salon pourroient passer pour un rassemblement, & il y en a tous les jours cet hiver de beaucoup plus nombreux, qu'on n'accuse pas de troubler l'ordre public.

On voit très-bien comment l'ordre public peut être troublé par « ces réunions immenses, comptant quatre mille membres, prolongeant leurs séances bien avant dans la nuit, ayant des diptômes imprimés, des présidens & secrétaires sous des noms empruntés, où l'on provoque le rappel de la royauté, le retour de l'anarchie, la dictature »; mais on ne conçoit pas comment on peut assimiler de pareilles associations à une société peu nombreuse, à une réunion d'hommes paisibles qui se rassemblent pour être acteurs ou témoins d'un jeu très-innocent, qui n'ont jamais eu ni présidens, ni secrétaires, qui n'ont jamais adopté aucunes formes délibérantes, pas même pour la gestion de leurs affaires domestiques; comment l'organisation et le régime de cette réunion ont pu mettre la république en danger; comment enfin le même arrêté a pu sur les mêmes motifs fermer le Panthéon & la société des Echecs! On a pu remarquer au reste que cette mesure frappoit tout à la fois deux jacobineries, une église, un théâtre, un fort beau salon, & une espèce de café.

On a publié dans quelques papiers le récit des violences commises à Fontaine-sous-Jouy, par une troupe de chouans armés, contre des fonctionnaires publics. Les détails en ont été altérés & exagérés. Voici un récit du fait, écrit par celui même qui a été le plus cruellement traité par ces brigands.

« Dans la nuit du 19 au 20 pluviôse, vers minuit, environ 15 à 16 brigands armés de fusils, pistolets & sabres, dont la plupart étoient à cheval, enfoncèrent de vive force les portes du citoyen Gonard, agent municipal de cette commune. Après l'avoir maltraité, ainsi que sa femme, ils lui volèrent, au nom de Louis XVIII, tout ce qu'il possédoit, tant en argent qu'en assignats, avec une grande partie de ses autres meubles & effets, y compris ses deux chevaux. Je demourois chez ce citoyen. Après l'avoir ainsi maltraité & volé, ils le sommèrent de les conduire à ma chambre. Ils n'avoient pas proféré ces paroles, que déjà ma porte étoit enfoncée. Après m'avoir maltraité & volé, ils me prirent tous mes effets, au nom de sa majesté Louis XVIII; ils me lièrent les mains derrière le dos, & me conduisirent, les jambes & les pieds nus, d'abord dans une rue allant à la maison Dehomment, ancien maire, pour lui faire éprouver le même sort qu'à nous; mais les eaux étoient trop fortes, ils furent obligés d'abandonner leur projet. Alors ils revinrent sur leurs pas, & l'heure étant déjà avancée, ils se bornèrent à se porter à l'arbre de la liberté, planté dans un carrefour qui se trouve au milieu du village. Arrivés à cet endroit, ils firent ouvrir la porte d'un tourneur qui y demeure, & le forcerent de leur donner une scie, à l'aide de laquelle ils scièrent cet arbre, qui tomba aux cris répétés de leur part, de vive le roi.

Pendant toute la marche ils m'avoient accablé d'injures; ils m'avoient même donné plusieurs coups de crosse de fusil, & déclaré à plusieurs reprises que j'étois un gueux de républicain, dont l'arrêt de mort étoit prononcé depuis plus de quinze mois à la Vendée, & qu'ils étoient envoyés pour le mettre à exécution. Ils me répéterent la même chose au pied de l'arbre de la liberté, en me sommant de faire un acte de contrition, en ce que j'allois être à l'instant fusillé. La tranquillité que je montrai dans cette circonstance leur en imposa. Je leur parlai en homme libre; ils délibérèrent, & à la majorité de deux ou trois voix, je fus rendu à la liberté, après avoir été dépouillé d'une redingotte que j'avois sur le corps.

Quoique je n'aie vu qu'environ quinze à seize brigands, le nombre pouvoit s'élever à trente; mais il n'excédoit pas. Si les habitans de cette commune se fussent montrés, il est constant que plusieurs auroient été facilement arrêtés & les autres dispersés.

Salut & fraternité.

Signé, FAGESSEY, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du canton.

### CORPS LÉGISLATIF.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen THIBAudeau.

Séance du 12 ventôse.

La commune de Rieux avoit demandé que le tribunal correctionnel de son département fût établi dans ses murs; un membre présente un projet de résolution tendant à passer à l'ordre du jour sur cette demande. — Villetar fait arrêter que ce projet de résolution subira trois lectures.

On procède par la voie du scrutin à la formation de la commission chargée de faire un rapport sur le message du directoire parvenu dans la séance d'hier, & relatif aux juges qui ont refusé de prêter le serment de haine à la royauté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de résolution tendant à remplacer dans le corps législatif sept membres de la convention par sept autres membres de la même assemblée; projet dernièrement présenté par Lecoq, & ajourné. Le rapporteur n'étant pas présent & l'ordre du jour étant épuisé, le conseil leve sa séance.

#### CONSEILS DES ANCIENS.

Présidence du citoyen RÉGNIER.

Séance du 12 ventôse.

Le président annonce au conseil, qu'on lui fait hommage du premier volume d'une très-belle édition des Œuvres de Montesquieu & du buste très-intéressant de ce grand homme.

Goupil présente cet hommage au conseil, & fait en même-tems, du philosophe publiciste, l'éloge le plus prononcé. Citoyen de toutes les nations, dit-il, contem-

porain de tous les siècles, confident de tous les législateurs, Montesquieu a pénétré les secrets les plus profonds de l'art de gouverner les hommes; il nous a développé les causes jusqu'alors inaperçues des grands événemens qui ont changé l'esprit & les mœurs de nations.

Goupil justifie ensuite Montesquieu du reproche que plusieurs écrivains & J. J. Rousseau lui-même ont fait à ce grand homme, d'avoir penché en faveur de la royauté & de toutes les institutions qui servoient d'appui à cette forme de gouvernement. Montesquieu, poursuit l'orateur, a émis le vœu de son cœur en appelant dans sa patrie le gouvernement par excellence, puisque de son aveu même, il est fondé sur la vertu, & en nous montrant ainsi combien nous devons le chérir & comment nous devons le conserver.

Goupil termine en proposant que le buste de Montesquieu soit placé vis-à-vis celui de Brutus, comme pour indiquer que c'est par la réunion des lumières & de la philosophie & de la chaleur du patriotisme que le conseil veut remplir la grande tâche qui lui est confiée.

Legrand pense qu'il ne faut rien prononcer à cet égard avant de connoître la décision que doit prendre le conseil des cinq cents sur la demande qui lui a été faite de honneurs du Panthéon pour Montesquieu.

Sur l'observation d'un membre, qu'une loi défend de placer aucune image dans le lieu des séances du corps législatif sans une loi expresse, le conseil ordonne l'insertion du discours de Goupil au procès-verbal, & le dépôt provisoire du volume & du buste aux archives.

La discussion est reprise sur la résolution relative aux élections de Saint-Alban.

La difficulté se réduisoit à savoir si le conseil des anciens, pour ne pas commettre l'erreur faite par celui des cinq cents dans le considérant de cette résolution, pouvoit retrancher une partie de ce considérant.

Plusieurs membres étoient de cet avis; ils se fondent sur ce que le considérant n'étant autre que l'exposé des motifs qui avoient déterminé le conseil des cinq cents à déclarer la résolution urgente, le conseil des anciens pouvoit lui-même reconnoître l'urgence, en la motivant seulement sur une partie des considérations présentées par le conseil des 500, ou même sur des raisons tout-à-fait différentes. Ils demandoient qu'on s'en tint, pour motiver l'urgence, à la dernière disposition portant qu'il étoit pressant de donner aux citoyens des magistrats légalement élus. Ainsi ils éviteroient de répéter le surplus du préambule de la résolution, & d'appliquer aux assemblées primaires l'article XXVIII de la constitution, qui ne regarde que les assemblées communales; ce qui formoit le point d'erreur reproché.

D'autres membres ont observé qu'avant de dire qu'il falloit donner aux citoyens des magistrats légalement élus, il falloit avoir dit qu'on n'en avoit point encore élu, ou que ceux qui l'avoient été étoient nommés illégalement.

Le conseil termine cette discussion par un ordre du jour sur toutes les difficultés relatives au considérant & approuve la résolution.